

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2025

Le **lundi 24 février 2025 à 18h30**, sur convocation régulière du Maire en date du mardi 18 février 2025, le Conseil Municipal de Grand-Charmont s'est réuni salle Kauffmann, rue du Pâquis, sous la présidence de Madame Aurélie DZIERZYNSKI, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

**Membres présents : 20 (de 18h30 à 18h38) ; 22 (à partir de 18h38)**

**Membres représentés : 3**

**Membres absents excusés : 0**

**Membres absents non excusés : 6 (de 18h30 à 18h38) ; 4 (à partir de 18h38)**

**Votants : 23 (de 18h30 à 18h38) ; 25 (à partir de 18h38)**

### **Membres présents :**

MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, David LOYSEAU, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Christophe CHARLES, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Marie Andrée WACOGNE, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Séverine COENART, Jacinthe NUNHOLD (à partir de 18h38), Christian DRIANO, Yasmina TABECHE (à partir de 18h38), Jean-Christophe OCHIER, Josette NICOLET.

### **Membres représentés :**

Mme Dominique THIEBAULT donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON

M. Pierre CHARITÉ donne pouvoir à Mme Zahia LAZAAL

Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à Mme Aurélie DZIERZYNSKI

### **Membres absents non excusés :**

MM. Jacinthe NUNHOLD (de 18h30 à 18h38), Ismaël BOUDJEKADA, Laurent VIEILLE, Yasmina TABECHE (de 18h30 à 18h38), Saïd NOUNA, Pascale BABAUD.

**Monsieur David LOYSEAU** est désigné secrétaire de séance.

**L'ordre du jour était le suivant :**

## AFFAIRES GENERALES

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2024**

## FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

2. **Détermination des conditions d'élection d'un nouvel adjoint suite à une démission**
3. **Election d'un nouvel adjoint suite à une démission**

Madame le Maire propose d'ouvrir la séance.

## SECTION AFFAIRES GENERALES

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2024

#### **Madame le Maire :**

Demande de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 20 décembre 2024.

**À l'unanimité, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2024.**

## SECTION FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

### 2. Détermination des conditions d'élection d'un nouvel adjoint suite à une démission

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Pierre CHARITÉ de son poste de 8ème adjoint au Maire, par courrier adressé à Monsieur le Préfet en date du 29 janvier 2025. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet du Doubs par courrier en date du 18 février 2025, accusé-réception par Monsieur CHARITÉ le même jour.

Conformément à l'article L.2122-14 du CGCT, le conseil municipal doit procéder à l'élection de son remplaçant dans un délai de 15 jours à compter de la vacance.

Par ailleurs, l'article L.2122-7-2 du CGCT, dans sa rédaction issue de la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, a renforcé l'obligation de parité dans les communes de plus de 1 000 habitants. Le 1er alinéa de cet article prévoit que dans les communes de 1 000 habitants et plus, « la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ». Par ailleurs, le dernier alinéa précise que « quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants ».

Pour procéder au remplacement de Monsieur Pierre CHARITÉ et en application de l'article L.2122-2 du CGCT, Madame le Maire doit recueillir le consentement de l'assemblée quant au fait de pourvoir à ce poste.

Madame le Maire propose donc de désigner un nouvel adjoint qui occupera le même rang du tableau, rang occupé précédemment par Monsieur Pierre CHARITÉ.

Considérant qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint, tout conseiller municipal (sauf le Maire) peut se porter candidat à ce poste,

Considérant l'obligation de respecter la parité,

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **DE CONSERVER le même nombre de postes d'adjoints à savoir 8 (huit) ;**
- **DE POURVOIR au poste devenu vacant en précisant que chaque conseiller municipal peut se porter candidat ;**
- **D'ENTERINER que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit en l'espèce le rang de 8<sup>ème</sup> adjoint ;**
- **D'ACTER les éléments sus cités avant les opérations de vote.**

**Madame le Maire :**

Je vous demande d'approuver cette démarche, qui est contre, qui s'abstient ?

Donc deux abstentions c'est ça ?

**Madame NUNHOLD :**

Oui

### 3. Election d'un nouvel adjoint suite à une démission

**Madame le Maire :**

Il faut que nous composions le bureau. Le président, c'est le maire, le secrétaire sera le secrétaire de séance, à savoir David, et nous devons également nommer deux assesseurs. On propose un de la majorité et un de l'opposition. Est-ce que quelqu'un de l'opposition veut prendre le rôle d'un d'assesseur ?

**Madame NUNHOLD :**

Non

**Madame le Maire :**

Du côté de la majorité, Gérard BERTHON et Alain CLEMENT. Je vous propose donc de vous positionner pour le bureau de vote. Une fois que les personnes seront installées, je vais procéder à l'appel, les personnes qui ont un pouvoir devront refaire un deuxième tour. Christophe Charles a répondu au fait qu'il proposait sa candidature, est ce qu'il y a quelqu'un d'autre dans la salle qui souhaite proposer sa candidature ?

**Monsieur DRIANO :**

Je souhaite m'exprimer.

**Madame le Maire :**

Est-ce qu'on peut déjà répondre à cette question ? Donc seul candidat, Christophe CHARLES. Je vous en prie.

**Monsieur DRIANO :**

Je considère que ce renouvellement de conseiller, d'adjoint, c'est l'affaire de la majorité qui dirige les affaires. Donc de ce point de vue-là, je ne veux pas interférer dans cette élection, ni être pour ni être contre, ça n'a pas de sens, ça représente aucun intérêt. Donc je ne participerai pas de façon ouverte et volontaire à votre élection. Donc je vous le dis je ne serai ni pour ni contre ni abstentionniste, je ne participerai pas, je vous demande d'enregistrer cette position.

**Madame le Maire :**

C'est noté. Je vais donc faire l'appel.

Après avoir délibéré sur les conditions d'élection d'un nouvel adjoint, suite à la démission de Monsieur Pierre CHARITÉ de son poste de 8<sup>ème</sup> adjoint au Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection de ce nouvel adjoint. Madame le Maire rappelle que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales).

M. David LOYSEAU a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : MM. Gérard BERTHON et Alain CLEMENT.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président le constate, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal dépose lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes sont annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral). Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	01
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	24
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	00
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :	02
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :	22
f. Majorité absolue :	12

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <i>(Dans l'ordre alphabétique)</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe CHARLES	22	Vingt-deux

M. Christophe CHARLES est proclamé 8<sup>ème</sup> adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**Madame le Maire :**

Donc pour apporter quelques précisions, Pierre CHARITE avait auparavant effectivement tout le volet social, toutes ses missions aujourd'hui sont redistribuées à Colette BESANÇON, la première adjointe, qui a déjà en charge le logement et donc aura à sa charge les missions que Pierre occupait. Et puis donc sur les délégations de Christophe Charles, on garde le volet sécurité et tranquillité publique et correspondant défense. Voilà pour les précisions.

L'ordre du jour étant épuisé, on va passer vaux questions diverses, les questions écrites. Monsieur DRIANO ?

**Monsieur DRIANO :**

Oui, je vous ai transmis quatre questions diverses, la première concerne les coupes de bois effectuées dans le secteur au-dessus du bois bourgeois, elles ont particulièrement dégradé les sentiers.

**Madame le Maire :**

Alors, pourquoi le bois bourgeois ?

**Monsieur DRIANO :**

Les grands bois.

**Monsieur GRILLON :**

On avait un excès de partie de Montbéliard.

**Madame le Maire :**

On nous a amené un petit coup à Montbéliard.

**Monsieur DRIANO :**

Oui donc je vous indiquais que des espaces ont été particulièrement dégradés par le passage des engins, alors ma question était est ce que ceux-ci vont être remis en état une fois les coupes évacuées ?

**Monsieur DALON :**

Normalement oui, parce que ce sont les entreprises envoyées par l'ONF qui ont dégradé les coupes, donc nous l'avons signalé à l'ONF et c'est eux qui décideront de refaire les chemins propres ou pas. Donc c'est dans les mains de l'ONF.

**Monsieur GRILLON :**

Ça me paraît bien que ça soit réparé quand on voit ce qu'une coupe de bois nous rapporte : une certaine somme, on en reverse une bonne partie pour frais divers à l'ONF donc ça doit faire partie des frais divers.

**Monsieur LOYSEAU :**

Il y a deux points, ils ont attaqué quand il a pas mal plu ces derniers temps, l'entreprise doit venir courant juillet pour finaliser, ils attendent que ça soit sec parce que s'ils reviennent avec les machines pour pousser ils en sont conscients. Il y a les affouagistes qui sont dessus donc après ils reviendraient finaliser les choses.

**Monsieur DRIANO :**

Donc ça devrait se faire ?

**Monsieur LOYSEAU :**

Les entreprises reviendront, ils n'ont pas fini, elles reviendront pour finir de débarder pour faire du bois énergie, là ils rangent tout.

**Monsieur DRIANO :**

La deuxième question que je voulais vous poser, la route qui mène au Fort Lachaux est défoncée sur environ une centaine de mètres et il serait bon pour les accédants qu'elle soit réparée. Je rajoute à la question que je vous posais. J'ai appris que le secteur du Fort Lachaux dépendait de trois communes, Sochaux, Grand-Charmont et Montbéliard, j'étais surpris parce que...

**Monsieur DALON :**

Et il y a même Vieux-Charmont.

**Monsieur GRILLON :**

Et ce qu'on peut dire c'est que la route en question, elle est propriété de la ville de Grand-Charmont, c'est une aberration. En 1960 quand le Fort a été vendu par l'armée, les différents acquéreurs, la ville de Grand-Charmont a acheté le Fort et il n'y a pas eu de divisions parcellaires du chemin qui allait au Fort qui est resté propriété privée de la commune de Grand-Charmont sur la commune de Sochaux alors que ça dessert des personnes qui habitent Sochaux. Ce qui fait qu'on a fait un courrier au maire de Sochaux pour régulariser cela. Pour le moment, je pense qu'il faudra attendre les prochaines élections municipales pour renégocier avec un maire qui aura envie de plutôt faire les choses correctement. Mais pour le moment, c'est notre propriété et c'est à nous de l'entretenir. Et une fois qu'il sera entretenu, si on fait une comparaison avec un lotissement, quand on a un lotissement que la route a été construite par le lotisseur, quand c'est remis à la commune, on demande que ce soit en état, donc de toute manière il aurait fallu remettre cette route en état avant de la céder à la ville de Sochaux, les choses se font un peu dans ce sens-là. Ça nous permettra dans un deuxième temps de pouvoir demander à PMA de faire en sorte que les réseaux d'eau qui sont sur le Fort Lachaux qui pour le moment sont privés, il y a un grand compteur et c'est nous qui avons des sous compteurs pour refacturer l'eau aux différentes personnes qui résident là-haut (que ce soit l'association du Fort Lachaux, les résidents de Sochaux) et une fois que la route sera publique on pourra demander à ce que le réseau devienne un réseau d'eau public.

**Monsieur DALON :**

En tout état de cause, ce tronçon qui fait une centaine de mètres, 80 mètres je crois, on a fait faire un devis et on va le refaire au printemps. Donc on va refaire les 80 mètres qui sont très dégradés. Ça avait l'avantage de ralentir la circulation et la vitesse mais bon ça commence à être profond, on en est bien conscient. On a déjà le devis, on fait ça au printemps.

**Madame COENART :**

Ça n'a pas déjà été refait il n'y a pas longtemps ?

**Monsieur LOYSEAU :**

Ils avaient juste rebouché les trous.

**Madame COENART :**

Je croyais que c'était le plateau en haut ?

**Monsieur DALON :**

Non ce n'est pas sur la plateforme, c'est dans la montée.

**Monsieur GRILLON :**

Juste après la sortie du virage, donc la route est bien jusqu'au chalet et après c'est la limite entre Montbéliard et Sochaux jusqu'au bâtiment 1 on est sur la commune de Sochaux, mais la route relève de la propriété privée de Grand-Charmont.

**Madame COENART :**

Mais justement, il me semblait que cette partie-là avait déjà été faite.

**Monsieur DRIANO :**

L'intérêt est pour les quatre communes concernées, c'est quand même logique de refiler le bébé à PMA.

**Monsieur DALON :**

C'est ce qu'on essaie de faire en permanence.

**Monsieur DRIANO :**

Il n'y a pas la possibilité, si les 4 communes à PMA, enfin au Conseil d'agglomération, après l'avoir préparé, fasse cette proposition-là, et la mette en délibération, quel est le problème ?

**Monsieur DALON :**

Il faut que PMA en veuille.

**Monsieur DRIANO :**

PMA vous regarderez combien ils mettent à PSA pour supprimer des bâtiments.

**Monsieur DALON :**

On est bien d'accord, mais ça a déjà été proposé à l'époque où Denis SOMMER était là mais il faut que ça vienne. Mais oui effectivement il était quand même cité dans la ceinture des Forts comme point d'intérêt communautaire.

**Monsieur DRIANO :**

On est en pleine bureaucratie dans ce domaine-là.

**Monsieur DALON :**

Mais enfin c'est des coûts, c'est des coûts d'entretien, ils préfèrent que ce soit les communes plutôt que l'agglomération qui payent les routes.

**Monsieur LOYSEAU :**

Où encore l'aire de jeux, en début de mandat on avait un peu cette volonté au Fort Lachaux comme il y a les enfants, on bloque un peu sur ça, c'est intéressant mais pour le moment l'agglomération ne s'est pas battue pour récupérer le site. C'est dans le même esprit.

**Monsieur MUNNIER :**

Ça fait vingt ans qu'on réclame que PMA prenne le Fort Lachaux comme ils ont pris le Mont Bart, ça bloque.

**Monsieur DRIANO :**

Remettez le couvert.

**Monsieur MUNNIER :**

Mais régulièrement, à chaque occasion.

**Madame le Maire :**

Les réponses ne veulent pas dire qu'on sera buté là-dessus, on y retournera, c'est dans les ambitions en tout cas et avec plein d'autres choses avec ce site Fort Lachaux pour que ça revienne à l'intercommunalité.

**Monsieur LOYSEAU :**

D'ailleurs, pendant l'inauguration des panneaux, il y a eu des panneaux dossier explicatif pour remettre ce site en valeur, un très beau travail qui a été réalisé par l'association Regard. Monsieur Demouge était là, on lui a dit tout le bien de ce site pour l'agglomération. Il a répondu par un sourire.

**Monsieur DALON :**

Les choses évoluent, les gens changent, il faut garder espoir.

**Monsieur GRILLON :**

Il faut savoir que la semaine dernière, la ferme et Denis Sommer ont pris rendez-vous avec le président d'Agglomération. Ils ont eu un entretien d'une heure et demie pour faire en sorte que la ferme soit subventionnée par l'agglomération.

Jusqu'à présent, c'était essentiellement la commune de Grand-Charmont qui versait entre 20 000 et 25 000 euros de subventions et PMA très peu, un peu dans le cadre de la politique de la ville. La ferme a besoin pour faire en sorte que ça fonctionne mieux d'avoir un deuxième employé et ils ont argumenté en disant régulièrement, tous les dimanches il y a environ 120 à 130 personnes qui vont visiter la ferme. Il y a énormément de gens qui viennent du territoire de Belfort, de la Haute Saône, ils cherchent sur internet ferme d'animation, ça fait partie des événements pour que PMA prenne en charge cette ferme. On envisage de mettre une table d'orientation, on va demander à ce qu'il y ait une tour qui soit réalisée et la route en fera partie. Il y a des choses à faire pour que ce site devienne un site d'intérêt communautaire.

**Monsieur DALON :**

On est tous d'accord.

**Monsieur DRIANO :**

Je suis sûr que si je vais en parler ailleurs, tout le monde veut être d'accord. C'est tellement logique.

**Monsieur MUNNIER :**

Je mettrai un bémol, tout le monde n'a pas le même intérêt au Fort Lachaux, ce n'est pas le même intérêt pour tout le monde, le sommet c'est Grand-Charmont donc débrouillez vous avec votre Fort Lachaux.

**Monsieur DRIANO :**

La route d'accès, si j'ai compris, elle est coupée en tronçons qui dépendent de différentes communes. Moi qui vais promener mon chien, je vais vous dire que du début jusqu'à la fin, c'est bon à être refait et depuis longtemps. J'ai vu des employés de la ville qui bouchaient quelques trous.

**Monsieur DALON :**

On a prévu 80 000 euros pour refaire ce bout de route.

**Monsieur DRIANO :**

Vous n'allez pas seulement boucher des trous ?

**Monsieur DALON :**

Non, on va refaire le tapis.

**Monsieur DRIANO :**

La troisième question que je voulais aborder, c'était le bâtiment de la halle polyvalente de Grand-Charmont. La partie des façades extérieures est particulièrement dégradée, on a l'impression que c'est à l'abandon, alors que l'intérieur est propre et correct, si ça reste dans cet état là c'est par hasard ? Quel est l'avenir de cette halle polyvalente ? Le cours de tennis est abandonné. Est-ce que vous, majorité, vous y tenez, le bâtiment restera fonctionnel et accueillant ?

**Monsieur DALON :**

Ce qu'on peut dire déjà c'est vu la structure métallique du bâtiment, et c'est ce qu'on voit sur les façades qui se dégradent, ça veut dire que le bâtiment pour le remettre bien, ça coûterait des sommes astronomiques. Je pense qu'on ne va pas le conserver ce bâtiment. On trouvera d'autres solutions pour faire nos activités. On va retravailler sur d'autres bâtiments, il nous faut quand même un espace suffisamment large pour faire des événements comme le 1<sup>er</sup> de l'an... Cette salle est un gouffre financier.

**Monsieur LOYSEAU :**

Le jour où cette salle fermera, il faut que les associations puissent continuer d'exister, c'est plus les gens qui sont dedans que le bâtiment. Elle est très chère à chauffer.

**Monsieur DRIANO :**

Le quartier devient résidentiel, ça va gêner.

**Monsieur DALON :**

On est en train de réviser le PLU, on envisage de donner une autre fonction à cette salle polyvalente.

**Madame le Maire :**

On voit en répondant aux questions qu'il y a plein de critères qui font qu'aujourd'hui on est plutôt dans une vision de s'en séparer. D'occuper l'espace autrement mais vous avez remarqué que le quartier se développe aujourd'hui. On a demandé à ce que les fêtes familiales ne se déroulent plus car on a eu des déboires.

Ça pose de réelles questions, le côté vétusté aussi. On sait que tout ce qui est rénovation énergétique sur 2025, les enveloppes risquent de baisser. Aujourd'hui, on n'a pas de bons indicateurs pour pouvoir nous lancer dans une étude, ce n'est pas l'ambition aujourd'hui. Il faut repenser à créer d'autres espaces qui pourraient accueillir fêtes familiales, associatives, vide grenier, etc. En termes de consommation d'énergie on est obligé de la fermer de telle date à telle date. Aujourd'hui on a plutôt dans la balance du négatif que du positif à la garder.

**Monsieur DRIANO :**

Sur les coûts et sur la période de chauffage, toutes les infrastructures de ce type-là en hiver ne sont pas louées. On est d'accord là-dessus.

**Madame le Maire :**

Mais nous on l'a fait que très récemment, on voulait quand même essayer de maintenir une offre de service. Ce n'est pas vieux. Question 4 ?

**Monsieur DRIANO :**

C'est le plus général comme sujet, dans les dernières semaines, les derniers mois, de nombreux maires à travers leurs associations, les maires de France et différentes associations, sont nombreux à s'inquiéter des mesures gouvernementales qui réduiront le financement des collectivités.

Alors moi ma question c'était comment vous vous positionnez dans ce risque d'avoir des difficultés sur le plan des budgets ?

Le Premier ministre Barnier avait avancé un chiffre, je crois, 60 milliards d'économies. Rien ne nous dit que les communes vont être mal menées. Quel est votre sentiment sur le sujet ?

**Madame le Maire :**

Avant de répondre sur notre positionnement, je pense qu'il faut répondre de manière très factuelle aujourd'hui sur ce qui nous impacte en direct parce que dans ce que vous indiquez, ceux qui vont être plus impactés aujourd'hui, c'est les EPCI. Une petite commune comme la nôtre ne devrait pas avoir de répercussions ressenties sur 2025. Il y a en tout cas un collectif de maires qui a rédigé une motion et qui l'a présentée à l'agglo donc PMA. C'est notamment sur la hausse des cotisations employeurs, donc la hausse des cotisations employeurs, ça représente 3 points pendant 4 ans, soit plus 12 points, ce qui représente aujourd'hui pour Grand-Charmont 160 000 euros, ça fait l'équivalent de 4 ETP. C'est la conséquence qu'on va avoir aujourd'hui en direct. C'est pendant 4 ans ce pourcentage. Et on est d'accord que là on parle sur les dotations de fonctionnement. Pour Grand-Charmont on ne devrait pas avoir de ressenti négatif à notre niveau sur 2025.

Par contre les grosses structures, on le sait, comme le département, comme la Communauté d'agglo, ce type-là d'organismes, vont être plus impactées. Et le taux du FCTVA est maintenu. On s'est positionné à travers une motion qui a été votée auprès de PMA pour interpeller les pouvoirs publics sur cette hausse des cotisations employeurs qui est inadmissible. Vous savez qu'on a l'AMF et l'AMD, on suit ces associations pour voir comment elles peuvent interpeller les pouvoirs publics. Bien sûr on se positionne pour cette motion et sur le fait que ça puisse aller plus loin.

**Monsieur DALON :**

On va être impacté sur nos investissements parce que on avait des aides, la DETR qui nous aide à financer les routes, elles sont passées de 30 à 20%. Ils nous aideront moins.

**Monsieur GRILLON :**

Il faudra faire plus d'auto-financement.

**Monsieur DRIANO :**

Le fond du problème, il est de dégager des financements pour l'armée, s'il y a un budget qui va augmenter, c'est celui-là. Dans une période où le gouvernement veut d'une façon générale réduire l'endettement, donc ça va augmenter. C'est les dépenses de l'État, mais vous savez que les fabricants d'armes c'est du privé ? Donc tout le monde ne sera pas perdant dans l'affaire. Fermons la parenthèse mais tout ça est lourd de conséquences pour nous les collectivités.

**Madame le Maire :**

Sur les services publics, à notre niveau sur les prévisions 2025, voilà les données que nous avons. On n'avance pas, vous savez que le gouvernement a une capacité de nous surprendre. On pourra être surpris en 2026. La difficulté aujourd'hui c'est de pouvoir faire des projets. On est obligé de faire des choses au jour le jour. Pour autant, une projection est nécessaire quand même pour la vie d'une collectivité. Des collectivités arrivent à faire des projets sur 10, 20, 30 ans moi je demande à voir car il faut à chaque fois modifier ses plans. Je n'aime pas le terme mais on le subit. Aujourd'hui 2025, ça devrait être transparent pour la ville mis à part ces cotisations employeurs.

Merci bien.

**Madame NUNHOLD :**

Monsieur VIEILLE n'a pas pu participer au conseil ce soir car il n'a pas reçu les convocations, je lui ai transmis aujourd'hui même. Il ne pouvait pas s'organiser dans son planning pour être là ce soir. Pourrions-nous avoir un calendrier prévisionnel des prochains conseils municipaux ?

**Madame le Maire :**

Les prochains conseils municipaux, on est au 10 mars et 07 avril.

**Madame NUNHOLD :**

C'est dans un souci d'organisation.

**Monsieur GRILLON :**

Le 10 mars, ça sera le DOB et le compte administratif et en avril ça sera le budget.

**Madame le Maire :**

Je vous propose de clore le Conseil municipal.

**Séance levée à 19h35.**